

## Postes

province de Québec qui touche ainsi le Nord-Est de l'Ontario, et j'y suis très sensible.

Maintenant, en ce qui touche la question des établissements, je ne puis pas avancer de déclaration générale qui toucherait chacun des établissements postaux dans la circonscription du député, ou en général pour la région de l'Abitibi, mais je m'engage à recevoir les instances qu'il voudra me faire, afin de savoir quelle sorte de flexibilité pourrait exister dans nos contrats et nos règlements pour subvenir aux besoins des entrepreneurs postaux de cette région. Je puis assurer le député qu'en effet ce n'est pas le profit qui nous motive dans le Grand Nord, mais bien le service public. Tous les Canadiens doivent se rendre compte que nous essayons de nous acquitter de nos responsabilités du mieux que nous le pouvons et qu'en desservant ces régions-là nous ne pouvons pas nous attendre à un grand revenu vu le volume du courrier et les distances à parcourir.

[Traduction]

**M. Dinsdale:** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà posé ma question. J'attendais la réponse du ministre des Postes. J'ai en effet proposé que le ministre en réfère à la Cour suprême de toute la question concernant les augmentations des tarifs postaux par décret, étant donné la condamnation énergique et unanime qui a été émise au début de l'année dans le rapport du comité permanent des textes réglementaires à ce sujet. Je sais que le ministre doute lui-même de la légalité de ce qu'il fait actuellement et qu'il envisage d'apporter des modifications à la loi sur les postes afin qu'on ne puisse l'accuser d'avoir commis un acte illégal.

En référer à la Cour suprême est une manière en effet d'obtenir une décision à moins qu'il n'apporte des modifications nécessaires à la loi. Ce serait aussi un moyen d'assurer le public canadien et la Chambre que l'augmentation des tarifs est bien conforme à la loi. Ce qui serait peut-être encore plus important, pourquoi ne décide-t-il pas d'apporter les changements fondamentaux de plus en plus nécessaires, c'est évident, dans les services des Postes? D'autres pays qui connaissent également le problème déconcertant et irritant de l'inflation ont pu s'en tirer sans trop de protestations en établissant des commissions sur les tarifs postaux, composées de représentants des syndicats, de la direction et des usagers. Ils se réunissent pour étudier tous les éléments du problème et ils décident si une augmentation de tarif est nécessaire. L'association des usagers des postes n'a pas encore vraiment acquis un caractère officiel mais le ministre des Postes rencontre ses représentants au moins une fois par année...

● (1632)

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne veux pas laisser le député recommencer sa réplique. Sauf erreur, il voulait poser une question au ministre.

**M. Blais:** Monsieur l'Orateur, je suis toujours surpris des conclusions étiquées que le député tire de sa propre expérience. Il serait certainement le premier à admettre que l'idée de créer une commission n'est pas brillante et que cela ne donne rien. Les membres d'une commission peuvent moins

[M. Blais.]

facilement décréter une hausse de tarif que ne pouvait le faire le député lorsqu'il était ministre des Postes.

**M. Dinsdale:** Je n'ai jamais été ministre des Postes.

**M. Blais:** Je le croyais pourtant. Lorsque l'opposition était au pouvoir, elle n'a pas osé augmenter les tarifs postaux. Elle ne s'acquittait pas assez sérieusement de ses responsabilités. J'aimerais signaler que les postes américaines ont un déficit énorme; pourtant, le gouvernement a créé une société d'État ainsi qu'une commission. Ils ont beaucoup de mal à obtenir de leur commission qu'elle se décide à augmenter les tarifs postaux. Leur ministère des Postes fait face à des déficits énormes et, malgré cela, les commissaires ne se décident pas à intervenir. Cette inertie provoque des pressions de plus en plus vives de la part des élus qui disent qu'il faut revenir à l'ancien système, car actuellement les gens sont obligés de payer pour combler le déficit de ce ministère, sans pour cela avoir la moindre emprise sur lui.

Quant à la légalité de ma proposition, ici encore le député se livre à une analyse très partielle. Le comité des règlements et autres textes réglementaires n'a jamais dit qu'il était illégal d'avoir recours à l'article 13. Je me suis assuré qu'il était parfaitement légal d'appliquer l'article 13 de la loi sur l'administration financière, en vertu de laquelle je prends les mesures actuelles. Si le député croit sérieusement que le comité des règlements et autres textes réglementaires a parlé d'illégalité, je tiens à lui rappeler que ce rapport a été déposé à la Chambre des communes et qu'il n'a donné lieu à aucun débat. Il est demeuré au *Feuilleton*. S'il renfermait un point litigieux, pourquoi le député, qui semble s'intéresser beaucoup à ce que je fais aujourd'hui, ne l'a-t-il pas soulevé à ce moment-là?

**M. Dinsdale:** Le ministre des Postes me flatte en prétendant que je suis un lecteur insatiable de ses discours. Il y en a un en particulier qu'il ne m'a jamais fait parvenir mais j'en ai pris connaissance en lisant les journaux qui l'on reproduit intégralement. Il s'agissait d'un discours qu'il avait prononcé dans sa circonscription; le ministre discutait évidemment des problèmes qui avaient cours au sein du ministère des Postes avec des gens de sa circonscription qui étaient plutôt désenchantés de la situation. Ils lui avaient demandé quand il avait l'intention d'apporter à l'administration du ministère les changements fondamentaux qui s'imposaient. Le ministre leur avait répondu que ces changements surviendraient dans un avenir assez rapproché, mais que rien ne serait fait avant les élections. Je voudrais savoir pourquoi il était impossible d'agir avant les élections.

**M. Blais:** Il devait s'agir d'une réunion à huis clos.

[Français]

**M. Clermont:** Monsieur le président, le ministre des Postes, dans son exposé, nous a donné comme principale raison de l'augmentation des tarifs postaux le déficit que son ministère connaît depuis de nombreuses années, surtout l'augmentation très importante de 1971-1972 à 1976-77.

Le ministre pourrait-il aussi nous annoncer d'autres possibilités de revenus? Entre autres, y aurait-il certains progrès dans la livraison des colis pour concurrencer le secteur privé? On sait très bien qu'il y a sept ou huit ans la livraison des colis par le secteur privé était quasi inconnue. Maintenant, c'est une entreprise en concurrence avec le ministère des Postes.